



Certificat de nationalite francaise

Par **poker75**, le **23/01/2010 à 01:38**

Bonsoir,rnrnrnJe voudrai savoir si dans le cas d'une demande de certificat de nartionalité française, la présente du parent français est nécessaire.rnrnJe vous pose cette question car mon ex-conjoint avec lequel je suis en instance de divorce demande une régularisation en qualité de parent d'enfant français et m'a volé ma CNI. Et mon avocat "dort" un peu.rnrnMa présence pour retirer ce certificat est t'il obligatoire? sachant que je n'ai fourni aucun extrait d'acte de mes parents.rnrnD'avance merci de me répondre.

Par **commonlaw**, le **23/01/2010 à 17:29**

Bonjour, vous êtes né dans quel pays et l'enfant en question?

Par **poker75**, le **23/01/2010 à 23:57**

Bonsoir,rnrnrnJe suis née en France de parents étrangers, l'enfant également est né en France.rnrnMerci.

Par **commonlaw**, le **24/01/2010 à 01:21**

Bonjour, rndans ce cas, il n'y a pas besoin de certificat de nationalité pour prouver la nationalité de l'enfant, il suffit d'avoir une copie intégrale de l'acte de l'enfant et un extrait de

votre acte . Le père de l'enfant peut avoir les deux sans votre présence.rnrnCar un enfant né en France d'un parent qui lui même est né en France est automatiquement français à la naissance.rnrn[citation]rn [Article 19-3](#)rnEst français l'enfant né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né.[/citation]

Par **poker75**, le **24/01/2010 à 16:21**

Bonjour,rnrnrnJe ne comprends plus rien!rnrnLa préfecture m'a dit que son dossier était bloqué car il n'y a plus de vie commune et qu'ils ont bien reçus mes courriers AR (car je m'oppose à ce qu'il soit régularisé) et m'a également dit qu'il doit fournir le certificat de nationalité française de l'enfant et qu'il doit contribuer à l'éducation et à son l'entretien. Chose qu'il n'a jamais fait!rnrnDepuis notre séparation au mois de mai 2009, il n'a pas vu l'enfant ni même cherché après lui. Il a profité que je n'étais pas chez moi pour changer les serrures en refusant de me remettre un jeu de clés. rnMa soeur m'a hébergé de mai à décembre car nous sommes passés devant le juge aux affaires familiales qui lui a donné un délai pour quitter l'appartement avec un droit de visite dans une association qui va bientôt commencer.rnrnDe plus, j'ai porté plainte au commissariat contre lui car il m'a volé de mon sac à main mon livret de famille ainsi que ma CNI et de l'argent. rnL'histoire est longue à raconter mais dites-moi si il a une chance d'être régularisé sachant que j'en suis à ma 2ème plainte (une première plainte pour menace de mort réitérées qui a été classée sans suite car il a nié les faits) et la seconde qui suit son cour pour vol.rnrnEnfin, il a envoyé de l'argent à l'enfant récemment (pension ali) mais reste en retard sur les versements (ce 1er versement a été fait le lendemain du vol, bizarre).rnrnMalgré le fait que je m'oppose à ce qu'il obtienne des papiers, a-t-il une chance de s'en sortir? que faire? il est vraiment malhonnête!!rnrnMerci de vos réponses.

Par **poker75**, le **06/02/2010 à 19:44**

MESSAGE A COMMONLAWrnrnrnAvez-vous une réponse à ma question je suis inquiète???rnrnrnC'est vraiment important.rnrnrnMerci d'avance.